

OBJET :

**Vente lot n°2
« Le Replat »**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
19 septembre 2022

N°43-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-six septembre**, à 20h30, le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND.

Procurations : Claude MEILLE donne procuration à François CHEMIN.
Dominique GALERNE donne procuration à Pascale BERTHOLLET.
Dorian MAGNIER donne procuration à Gilles FAVRE.

Secrétaire de séance : Aurélie FERREIRA.

Vu l'article L442-1 du code de l'urbanisme,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu le permis d'aménager n° PA 073 117 19 R 3001 au nom de la Commune de Fourneaux,

Vu la lettre de demande d'acquisition de terrain de Madame Ana Da Silva Magalhaes et de Monsieur Paulo Antunes Moreira en date du 26 juillet 2022,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les terrains « Le Replat » sont disponibles à la construction, le lot n°1 est d'une superficie totale de 693 m² dont 679 m² constructibles et le lot n°2 d'une superficie totale de 843 m² dont 267 m² constructibles.

- Il précise que par délibération en date du 11 juin 2019, le prix de vente des terrains a été fixé à 40 € TTC le m².

- Il présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition du lot n°2 déposée par Madame Ana Da Silva Magalhaes et de Monsieur Paulo Antunes Moreira en date du 26 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder à Madame Ana Da Silva Magalhaes et de Monsieur Paulo Antunes Moreira, une partie le lot n°2 du lotissement « Le Replat » d'une superficie totale de 689 m² dont 267 m² constructibles, au prix de 40 €/TTC le m² pour un montant un total de 27 560€.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
Le Maire
François CHEMIN


